



Vous êtes victime d'un incendie
ou d'une dégradation de votre véhicule...

**La mairie
peut vous aider**



Vous êtes résidant nantais et victime d'un incendie ou d'une dégradation de votre véhicule ou de votre deux-roues motorisé le rendant inutilisable... Cela entraîne pour vous des difficultés financières et administratives et vous avez besoin d'être conseillé ?
Sachez que **la mairie de Nantes peut vous aider (*)**.

En vous présentant au CCAS de Nantes, vous serez immédiatement mis en relation avec une personne qui étudiera avec vous votre situation et pourra vous proposer des solutions, telles que :

- une aide financière pour faire face à des frais non pris en charge par votre assurance ;
- un prêt, si nécessaire, d'un véhicule le temps d'acheter un véhicule de remplacement ;
- la possibilité d'obtenir un micro-crédit social ;
- une information juridique ;
- un soutien psychologique.

(*) En partenariat avec l'ADAVI (Association départementale d'aide aux victimes d'infractions), l'association ATAO (insertion) et le Crédit Municipal.



CCAS de Nantes
1 bis place Saint Similien - Nantes
Horaires d'ouverture : 8h30-17h30
Tél. 02 40 99 27 00
www.nantes.fr

